



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Ref. CG-PR034(2012)

Priorités du Congrès 2013 – 2016 : Qualité de la démocratie territoriale, nouveaux partenariats et lutte contre la corruption dans les municipalités européennes

Strasbourg, le 17 octobre 2012 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté lors de sa 23e session, le 16 octobre 2012, à Strasbourg (France), ses priorités pour la période 2013-2016. Les activités du Congrès, dans les quatre prochaines années, s'organiseront principalement autour de trois grands objectifs :

- Renforcer la qualité de la démocratie locale et régionale et des droits de l'homme en Europe
- Relever les nouveaux défis posés par la crise économique et financière
- Développer la coopération et les partenariats.

« Ces trois lignes d'action auront pour objectif commun le renforcement de la capacité des villes et des régions, la promotion de la bonne gouvernance et de l'éthique, la lutte contre la discrimination et l'intolérance et contribueront à renforcer la participation des citoyens dans le processus démocratique » a expliqué Lars Molin (Suède, PPE/DC) co-rapporteur du Congrès en insistant sur la volonté du Congrès de poursuivre son action en matière de promotion des droits de l'homme au niveau local et régional. « Nous voulons sensibiliser les représentants locaux et régionaux à leurs responsabilités particulières dans le respect de ces droits, en particulier dans le cadre de nos missions de suivi », a-t-il conclu.

S'adressant également aux membres du Congrès, Karl-Heinz Lambertz (Belgique, SOC), co-rapporteur, a pour sa part souligné la nécessité d'accompagner les collectivités locales et régionales dans leur lutte contre les conséquences de la crise économique et financière. « Nous devons les aider à continuer à remplir leur mission auprès de leurs citoyens, en les aidant sur le terrain à lutter contre l'exclusion sociale et l'accroissement des inégalités », a-t-il déclaré tout en insistant sur le rôle essentiel du Congrès « en tant que plus large assemblée d'élus locaux et régionaux d'Europe » dans la réflexion sur les différents niveaux de la gouvernance et notamment la régionalisation et la manière dont elle évoluera en Europe.

Dans les quatre prochaines années, le Congrès poursuivra son activité principale de suivi de la démocratie locale et régionale à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale et du Cadre de référence pour la démocratie régionale, ainsi qu'à travers l'observation des élections locales.

Il continuera à développer sa coopération et son dialogue politique avec les Etats membres et ses partenaires institutionnels, dont l'Union Européenne et apportera sa contribution aux plans d'action du Conseil de l'Europe et à sa politique vers les régions voisines, en particulier les pays du sud de la Méditerranée Ceci va accroître de façon substantielle l'impact des rapports et des recommandations du Congrès.

Suivez-nous: 

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)

